

BNP Paribas Issuance BV (NL)

# Interest Linked Autocall Certificate



## Introduction

- Obligation structurée<sup>5</sup> d'une durée de 10 ans maximum.
- A l'issue de chaque année, en l'absence de remboursement anticipé préalable, un potentiel coupon<sup>1</sup> variable égal à 175% de l'éventuelle différence positive entre les taux<sup>2</sup> EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans, avec un minimum de 0%, sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de BNP Paribas Issuance B.V. et/ou faillite, risque de faillite ou bail-in\* (mise en résolution) de BNP Paribas S.A.
- Une possibilité de remboursement anticipé activable automatiquement à l'issue des années 1 à 9 avec versement du dernier coupon variable au titre de l'année en cours (sans limite à la hausse) dès que la somme des coupons payés depuis le lancement est supérieure ou égale au niveau cible de 7,50%, sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de BNP Paribas Issuance B.V. et/ou faillite, risque de faillite ou bail-in (mise en résolution) de BNP Paribas S.A.
- A l'échéance, en l'absence de remboursement anticipé préalable, vous aurez droit au remboursement de 100% de votre capital initial (hors frais<sup>3</sup> et taxes et sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de BNP Paribas Issuance B.V. et/ou faillite, risque de faillite ou bail-in (mise en résolution) de BNP Paribas S.A.) et au dernier coupon<sup>1</sup> variable.
- Emetteur : BNP Paribas Issuance B.V. [S&P's : A (perspective positive)]<sup>4</sup>.
- Garant : BNP Paribas S.A. [S&P's A (perspective positive), Moody's Aa<sup>3</sup> (perspective stable), Fitch Ratings A+ (perspective stable)]<sup>4</sup>.

### Public cible

Cette obligation structurée<sup>5</sup> est destinée à des clients/personnes possédant suffisamment d'expérience et connaissance pour comprendre les caractéristiques du produit BNP Paribas Issuance BV (NL) Interest Linked Autocall Certificate.

### Nature de l'investissement

BNP Paribas Issuance BV (NL) Interest Linked Autocall Certificate est une obligation structurée<sup>5</sup> émise par BNP Paribas Issuance B.V.

En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'Emetteur qui s'engage à (sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de BNP Paribas Issuance B.V. et/ou faillite, risque de faillite ou bail-in (mise en résolution) de BNP Paribas S.A.) :

- vous rembourser à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé automatique 100% du capital initial (hors frais<sup>3</sup> et taxes) ;
- vous faire bénéficier de potentiels coupons<sup>1</sup> annuels variables correspondant à 175% de l'éventuelle différence positive entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans. Si cette différence est négative ou nulle, aucun coupon n'est versé.

En cas de remboursement anticipé automatique, vous bénéficiez du dernier coupon variable au titre de l'année (sans limite à la hausse).

### Objectif d'investissement

Cette obligation structurée<sup>5</sup> s'adresse aux investisseurs qui anticipent une augmentation ou un maintien de la différence positive entre le taux long terme EUR CMS à 30 ans et le taux court terme EUR CMS à 5 ans. Cette situation de différence positive entre les deux taux s'observe en période de politique économique expansive, quand l'économie doit être stimulée en fixant les taux à des valeurs faibles comme c'est le cas actuellement. La différence entre les deux taux pourrait devenir négative si, par exemple les marchés anticipaient une récession dans le futur ou si la banque centrale fixait les taux à court terme très haut. Dans ce scénario, un investisseur pourrait ne pas bénéficier d'un coupon brut annuel variable si le taux court terme EUR CMS à 5 ans augmente tandis que le taux long terme EUR CMS à 30 ans reste stable, voire diminue.

\* Pour plus d'explications en ce qui concerne le risque de bail-in, voir page 5.

<sup>1</sup> Coupon(s) soumis au précompte mobilier de 30% (sauf modification légale).

<sup>2</sup> Voir description en page 7.

<sup>3</sup> Frais d'entrée de 1% maximum.

<sup>4</sup> Ratings au 26/11/2018. Les agences de notation sont susceptibles de modifier ces notations à tout moment. Pour plus d'informations, veuillez consulter les sites : [https://www.moody.com/sites/products/ProductAttachments/AP075378\\_1\\_1408\\_KI.pdf](https://www.moody.com/sites/products/ProductAttachments/AP075378_1_1408_KI.pdf), <https://www.fitchratings.com/site/dam/jcr:6b03c4cd-611d-47ec-b8f1-183c01b51b08/Rating%20Definitions%20-%20March%2017%202017.pdf> et [https://www.standardandpoors.com/en\\_US/web/guest/article/-/view/sourceld/504352](https://www.standardandpoors.com/en_US/web/guest/article/-/view/sourceld/504352)

<sup>5</sup> Dans cette brochure commerciale, on entend par obligation structurée un certificat régi par le droit anglais.

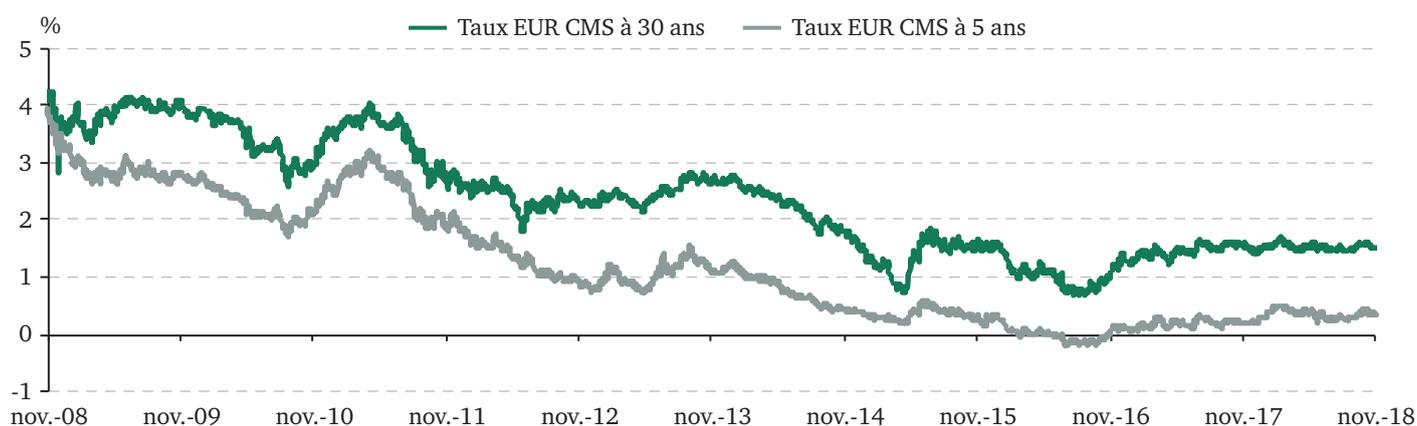
# Focus sur les taux EUR CMS

- Le taux CMS (« Constant Maturity Swap » ou taux de swap de maturité constante) est un taux de référence des marchés financiers utilisé pour des opérations d'échange de taux fixe contre taux variable (appelées swap de taux d'intérêt) pour une durée déterminée.
- Les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans sont dès lors les taux de référence pour les opérations d'échange de taux fixe contre taux variable en EUR pour les durées de 30 ans et 5 ans.

- A titre d'information, au 26/11/2018, le taux EUR CMS à 30 ans s'élevait à 1,5175% et le taux EUR CMS à 5 ans s'élevait à 0,36%. Donc, au 26/11/2018, 175% de la différence entre le taux EUR CMS à 30 ans et le taux EUR CMS à 5 ans était de 2,026%.

Sources : BNP Paribas et Bloomberg au 26/11/2018.

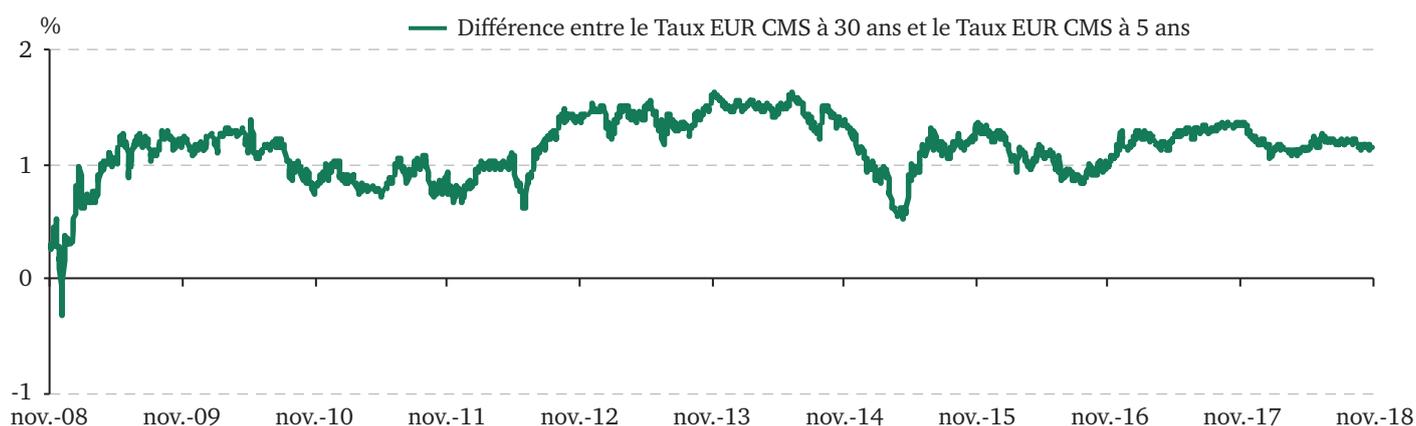
## Evolution des taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans (depuis le 26/11/2008)



Sources : BNP Paribas et Bloomberg au 26/11/2018.

Les niveaux historiques des taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans sont disponibles sur le site : <https://www.theice.com/marketdata/reports/180>

## Evolution de la différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans (depuis le 26/11/2008)



Sources : BNP Paribas et Bloomberg au 26/11/2018.

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

# Description du mécanisme

D'une durée de 10 ans maximum, BNP Paribas Issuance BV (NL) Interest Linked Autocall Certificate vous permet de recevoir<sup>1</sup> de potentiels coupons<sup>2</sup> annuels variables liés à la différence positive entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans. Si cette différence est négative ou nulle, aucun coupon n'est versé.

## Mécanisme de coupon annuel

A chaque date d'observation annuelle des taux EUR CMS, on calcule la différence entre le taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans. Si cette différence est positive et en l'absence de remboursement anticipé préalable, l'investisseur reçoit, à la date de paiement correspondante, un potentiel coupon<sup>2</sup> variable égal à 175% de cette différence positive (sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de BNP Paribas Issuance B.V. et/ou faillite, risque de faillite ou bail-in (mise en résolution) de BNP Paribas S.A.). Si cette différence est négative, aucun coupon n'est versé.

## Mécanisme de remboursement anticipé automatique à l'issue des années 1 à 9

A l'issue des années 1 à 9, à chaque date d'observation annuelle des taux EUR CMS, dès que la somme des coupons payés depuis le lancement est supérieure ou égale au niveau cible de 7,50%, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. Sinon le produit continue.

A la date de remboursement anticipé automatique correspondante, vous aurez alors droit à (sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de BNP Paribas Issuance B.V. et/ou faillite, risque de faillite ou bail-in (mise en résolution) de BNP Paribas S.A.) :

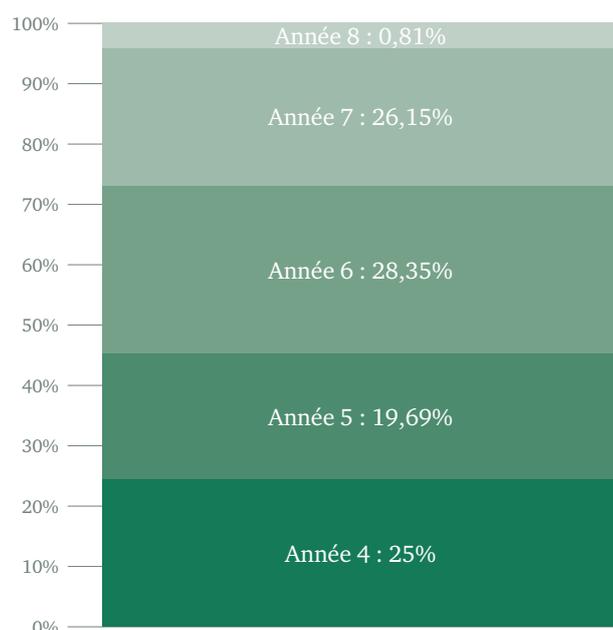
- un remboursement de l'intégralité du capital initial (hors frais<sup>3</sup> et taxes) ;
- et à un dernier coupon<sup>1</sup> variable (sans limite à la hausse).  
Sinon le produit continue.

## Mécanisme de remboursement à l'échéance des 10 ans

A l'échéance des 10 ans, en l'absence d'activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé au préalable, BNP Paribas Issuance BV (NL) Interest Linked Autocall Certificate vous donne droit à (sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de BNP Paribas Issuance B.V. et/ou faillite, risque de faillite ou bail-in (mise en résolution) de BNP Paribas S.A.) :

- un remboursement de l'intégralité du capital initial (hors frais<sup>3</sup> et taxes) ;
- et à un dernier coupon<sup>1</sup> variable (sans limite à la hausse).  
Selon le mécanisme détaillé ci-dessus.

## Probabilités historiques de remboursement anticipé automatique



Sources : BNP Paribas et Bloomberg.

2088 simulations ont été réalisées sur des placements semblables à la stratégie (même durée, même formule de remboursement, mêmes sous-jacents). Les historiques de cours ont été relevés chaque jour entre le 31/10/2000 et le 30/10/2018. Les simulations sur les données historiques de marché permettent d'appréhender le comportement du produit lors de différentes phases de marché ces dernières années.

Ces simulations historiques ne constituent pas un indicateur fiable quant à l'évolution future du produit. La probabilité historique d'activation du mécanisme de remboursement anticipé automatique de l'année 1 à 3 ainsi qu'en année 9 est nulle. Lors de ces 2088 simulations, le mécanisme de remboursement anticipé automatique a été activé à chaque fois.

## Scénarios de performance

En plus des illustrations mentionnées en page 4, des scénarios sont disponibles via le document d'informations clés (KID) lié à cette obligation structurée<sup>4</sup>. Les scénarios qui y sont présentés sont basés sur la méthodologie issue de la réglementation PRIIPs (Règlement européen 1286/2014 concernant les documents d'informations clés (ou Key Information Document – « KID ») pour les produits d'investissement packagés de détail et les produits d'investissement en assurance, incluant les mesures

d'exécution) et sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de l'investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Le KID sera disponible gratuitement à partir du 3 décembre 2018, auprès des agences Nagelmackers. Vous pouvez aussi le consulter sur le site web <http://kid.bnpparibas.com/XS1523720354-FR.pdf>

<sup>1</sup> Sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de BNP Paribas Issuance B.V. et/ou faillite, risque de faillite ou bail-in (mise en résolution) de BNP Paribas S.A.

<sup>2</sup> Coupon(s) soumis au précompte mobilier de 30% (sauf modification légale).

<sup>3</sup> Frais d'entrée de 1% maximum.

<sup>4</sup> Dans cette brochure commerciale, on entend par obligation structurée un certificat régi par le droit anglais.

## Illustrations fictives

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative, informative et illustrative, l'objectif étant de décrire le mécanisme de l'obligation structurée<sup>4</sup>. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Nagelmackers et BNP Paribas ni une garantie quant aux coupons

effectivement distribués. Dans l'hypothèse d'une faillite ou d'un risque de faillite de BNP Paribas Issuance B.V. et/ou faillite, risque de faillite ou bail-in (mise en résolution) de BNP Paribas S.A., l'investisseur pourra se voir rembourser un montant inférieur à son capital initial, le remboursement pouvant même être nul et risque de ne pas avoir droit au gain potentiel.

### Exemple 1

A l'issue des années 1 à 9, l'investisseur reçoit un coupon<sup>1</sup> variable égal à 175% de la différence positive entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans. Si cette différence est négative ou nulle, aucun coupon n'est versé. La somme des coupons payés depuis le lancement étant inférieure, chaque année, au niveau cible de 7,50%, le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé.

A l'échéance des 10 ans, la différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans est égale à 0,51%.

- L'investisseur reçoit alors 100% du capital investi<sup>1</sup> plus le dernier coupon<sup>2</sup> égal à 0,89%, soit 100,89% du capital investi<sup>1 2</sup>.
- **Ce qui correspond à un rendement annuel actuariel avant précompte mobilier<sup>2</sup> (frais d'entrée inclus<sup>3</sup>) de 0,59%.**

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10
Différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans	-0,13%	-0,06%	-0,03%	0,45%	0,73%	0,39%	0,55%	0,79%	0,57%	0,51%
Coupon <sup>2</sup> annuel (minimum 0%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,79%	1,28%	0,68%	0,96%	1,38%	1,00%	0,89%
Somme des coupons <sup>2</sup> payés depuis le lancement	0,00%	0,00%	0,00%	0,79%	2,07%	2,75%	3,71%	5,09%	6,09%	6,98%

### Exemple 2

A l'issue des années 1 à 7, l'investisseur reçoit un coupon<sup>1</sup> variable égal à 175% de la différence positive entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans. La somme des coupons est, chaque année, inférieure au niveau cible de 7,50%.

A l'issue de l'année 8, la somme des coupons payés depuis le lancement étant supérieure au niveau cible de 7,50%, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé.

- Le produit se termine et l'investisseur reçoit alors (le 08/02/2027) 100% du capital investi<sup>1</sup> plus le dernier coupon<sup>2</sup> variable de 0,86%, soit 100,86% du capital investi<sup>1 2</sup>.
- **Ce qui correspond à un rendement annuel actuariel avant précompte mobilier<sup>2</sup> (frais d'entrée inclus<sup>3</sup>) de 0,86%.**

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10
Différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans	0,27%	0,34%	0,55%	0,77%	0,73%	0,65%	0,76%	0,49%	<b>Fin de vie du produit</b>	
Coupon <sup>2</sup> annuel (minimum 0%)	0,47%	0,60%	0,96%	1,35%	1,28%	1,14%	1,33%	0,86%		
Somme des coupons <sup>2</sup> payés depuis le lancement	0,47%	1,07%	2,03%	3,38%	4,66%	5,80%	7,13%	7,99%		

### Exemple 3

A l'issue des années 1 à 3, l'investisseur reçoit un coupon<sup>1</sup> variable égal à 175% de la différence positive entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans. La somme des coupons est, chaque année, inférieure au niveau cible de 7,50%.

A l'issue de l'année 4, la somme des coupons payés depuis le lancement étant supérieure au niveau cible de 7,50%, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé.

- Le produit se termine et l'investisseur reçoit alors (le 07/02/2023) 100% du capital investi<sup>1</sup> plus le dernier coupon<sup>2</sup> variable de 2,43%, soit 102,43% du capital investi<sup>1 2</sup>.
- **Ce qui correspond à un rendement annuel actuariel avant précompte mobilier<sup>2</sup> (frais d'entrée inclus<sup>3</sup>) de 1,80%.**

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10
Différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans	1,22%	0,98%	1,13%	1,39%	<b>Fin de vie du produit</b>					
Coupon <sup>2</sup> annuel (minimum 0%)	2,14%	1,72%	1,98%	2,43%						
Somme des coupons <sup>2</sup> payés depuis le lancement	2,14%	3,86%	5,84%	8,27%						

<sup>1</sup> Sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de BNP Paribas Issuance B.V. et/ou faillite, risque de faillite ou bail-in (mise en résolution) de BNP Paribas S.A.

<sup>2</sup> Coupon(s) soumis au précompte mobilier de 30% (sauf modification légale).

<sup>3</sup> Frais d'entrée de 1% maximum.

<sup>4</sup> Dans cette brochure commerciale, on entend par obligation structurée un certificat régi par le droit anglais.

# Principaux risques de BNP Paribas Issuance BV (NL) Interest Linked Autocall Certificate

Information complémentaire de droit belge : l'Émetteur déclare avoir rendu les clauses abusives incluses dans le prospectus de base passeporté non-applicables via les conditions définitives.

## Documentation juridique

Avant toute souscription, les investisseurs sont invités à se procurer et à lire attentivement la Documentation Juridique afférente aux obligations structurées et à considérer la décision d'investir dans les obligations structurées à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises. La Documentation Juridique est composée : (a) du Prospectus de Base pour l'émission de Certificats, daté du 5 juin 2018 visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro de visa 18-228, (b) de ses Suppléments éventuels, (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms ») datées du 3 décembre 2018 ; ainsi que (d) du Résumé Spécifique lié à l'émission (« Issue Specific Summary »). L'investisseur est invité à consulter les facteurs de risque figurant dans la Documentation Juridique, ainsi que le Document d'Informations Clés qui sera disponible gratuitement, à partir du 3 décembre 2018, auprès des agences Nagelmackers. Vous pouvez aussi le consulter sur le site web <http://kid.bnpparibas.com/XS1523720354-FR.pdf>. Les principales caractéristiques de BNP Paribas Issuance BV (NL) Interest Linked Autocall Certificate exposées dans cette fiche commerciale n'en sont qu'un résumé. En cas de discordance entre les termes de cette fiche commerciale et la Documentation Juridique, les termes de la Documentation Juridique de base prévalent. Les investisseurs potentiels doivent comprendre les risques liés à des investissements dans les obligations structurées et doivent prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement la compatibilité d'un investissement dans les obligations structurées au regard de leur propre situation financière, la présente information et l'information afférente aux obligations structurées. La Documentation Juridique - dont le Prospectus de Base, ses éventuels Suppléments, son résumé (en français et en néerlandais), les Final Terms (documents en anglais) et le résumé spécifique à l'émission (en français et en néerlandais) - peut être obtenue gratuitement dans les agences Nagelmackers et sur [www.nagelmackers.be](http://www.nagelmackers.be) avant de souscrire aux obligations structurées. Cette fiche commerciale contient uniquement des informations sur le produit et ne peut pas être considérée comme un conseil en investissement. L'achat éventuel du produit décrit dans cette fiche commerciale ne peut avoir lieu qu'après analyse préalable par Nagelmackers du caractère approprié et/ou de l'adéquation de ce produit au profil d'investisseur du client concerné. L'acquisition des obligations structurées pourra intervenir par voie d'offre au public en Belgique. La documentation juridique est disponible sur demande auprès des agences Nagelmackers et sur le site [www.Nagelmackers.be](http://www.Nagelmackers.be).

## Risque de crédit

En acquérant cette obligation structurée, l'investisseur s'expose au risque de crédit de BNP Paribas Issuance BV (Émetteur) et de BNP Paribas S.A. (Garant). En cas de défaut de paiement de ces derniers, l'investisseur supporte le risque de ne pas récupérer

son capital à l'échéance, ni le gain potentiel. Si le Garant venait à connaître de graves problèmes de solvabilité, l'obligation structurée peut être annulée en tout ou partie ou convertie en instruments de capitaux propres (actions), en fonction de la décision du régulateur (bail-in<sup>1</sup>). Dans ce cas, l'investisseur court le risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles il a droit et de perdre la totalité ou une partie de son capital.

## Risque de fluctuation du prix du produit

Le prix du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de l'évolution des taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité, des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de BNP Paribas Issuance BV (Émetteur) et de BNP Paribas S.A. De telles fluctuations peuvent entraîner une moins-value en cas de vente anticipée.

## Risque de liquidité

Sauf circonstances de marché exceptionnelles, BNP Paribas rachètera les obligations structurées. Il sera fait application d'une fourchette de prix d'achat/vente de 1% au maximum dans des conditions normales de marché. De plus, Nagelmackers ajoute à la valeur de revente des frais de sortie de 1%. Si l'investisseur souhaite vendre ses obligations structurées avant l'échéance, il pourra le faire à un prix déterminé par BNP Paribas en fonction des paramètres de marché du moment et hors frais de courtage, taxe sur les opérations de Bourse et impôts éventuels. Par conséquent, en cas de revente avant l'échéance, la valeur des obligations structurées pourra être inférieure ou supérieure à la valeur nominale.

## Risque de performance limitée

Dès lors qu'à une date d'observation annuelle, la différence entre le taux « EUR CMS » à 30 ans et le taux « EUR CMS » à 5 ans est négative ou nulle, aucun coupon n'est versé cette année-là.

## Risque de remboursement anticipé en cas de force majeure (hors cas de remboursement anticipé, conformément à la formule)

En cas de force majeure rendant définitivement impossible le maintien des obligations structurées (comme, par exemple, s'il est illégal ou impossible pour l'Émetteur de remplir ses obligations dans le cadre des obligations structurées), l'Émetteur pourra notifier les détenteurs des obligations structurées d'un remboursement anticipé à leur valeur de marché. Dans ce cas, aucuns frais, autres que les frais inévitables pour pouvoir rembourser aux investisseurs la valeur de marché qui leur revient, ne pourront être facturés par l'Émetteur.

<sup>1</sup> Les passifs de l'Émetteur étant, sur la base d'une analyse juridique interne à BNP Paribas selon le droit français, exclus du champ d'application du bail-in.

# Principales caractéristiques financières

Nom	BNP Paribas Issuance BV (NL) Interest Linked Autocall Certificate
Code ISIN	XS1523720354
Prix d'émission	100%
Frais	<p><b>Frais inclus dans la valeur nominale, liés à l'obligation :</b> Frais unique de structuration de 1,33% du montant nominal souscrit.</p> <p><b>Commissions supportées par l'investisseur (incluses dans la valeur nominale) :</b> Des commissions d'un montant annuel maximum de 0,50% TTC du montant de l'émission (déduits annuellement de la valeur du produit) sont payées au distributeur au titre de la distribution des obligations structurées. A titre indicatif, ce montant est de 0,30% TTC du montant de l'émission sur la base des conditions observées avant le début de la période de souscription.</p> <p><b>Frais non inclus dans le prix d'émission</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Frais d'entrée : 1% maximum</li> <li>-Frais de sortie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• A l'échéance des titres : pas de frais de sortie</li> <li>• Frais de courtage en cas de sortie avant l'échéance : 1% du montant nominal vendu (il sera également fait application d'une fourchette de prix d'achat/vente de 1% au maximum dans des conditions normales de marché).</li> </ul> </li> </ul>
Sortie en cours de vie	BNP Paribas S.A. assurera dans des conditions normales de marché une certaine liquidité des obligations structurées. L'investisseur désireux de revendre ses obligations structurées en cours de vie est prié de contacter Nagelmackers. La valeur de l'obligation structurée sera calculée le 8 <sup>e</sup> et le 23 <sup>e</sup> jour de chaque mois, ou le jour ouvrable suivant. Les ordres de vente seront exécutés avec une fourchette achat/vente de maximum 1% dans les conditions normales de marché et seront possibles uniquement à ces deux dates. Le prix de vente sera déterminé par BNP Paribas S.A.
Emetteur	BNP Paribas Issuance B.V. [S&P's A (perspective positive)]
Garant	BNP Paribas S.A. [S&P's A (perspective positive), Moody's Aa3 (perspective stable), Fitch Ratings A+ (perspective stable)]
Distributeur	Banque Nagelmackers S.A.
Type	Obligation structuré de droit anglais
Devise	EUR
Coupure	1 000 EUR
Minimum d'investissement	1 000 EUR
Période de commercialisation	Du 3 décembre 2018 au 31 janvier 2019
Date d'émission	7 février 2019
Date d'échéance	7 février 2029
Dates d'observation annuelle des valeurs sous-jacentes pour le calcul des coupons	5 jours ouvrés avant la date de paiement des coupons.
Dates de paiement des coupons	07/02/2020, 08/02/2021, 07/02/2022, 07/02/2023, 07/02/2024, 07/02/2025, 09/02/2026, 08/02/2027, 07/02/2028, 07/02/2029
Dates d'observation annuelle pour l'activation du mécanisme de remboursement anticipé automatique	5 jours ouvrés avant la date de paiement des coupons.
Dates de remboursement anticipé automatique	07/02/2020, 08/02/2021, 07/02/2022, 07/02/2023, 07/02/2024, 07/02/2025, 09/02/2026, 08/02/2027, 07/02/2028
Sous-jacents	Les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 5 ans. Les niveaux historiques des taux sont disponibles sur le site : <a href="https://www.theice.com/marketdata/reports/180">https://www.theice.com/marketdata/reports/180</a>

<b>Profil d'investisseur</b>	<p>Nagelmackers ne commercialise ce produit qu'aux investisseurs qui disposent d'une bonne compréhension de ses caractéristiques et qui sont notamment en mesure de comprendre les risques qui y sont liés. Nagelmackers devra donc toujours établir, avant toute commercialisation de ce produit, si l'investisseur concerné dispose d'une connaissance suffisante de celui-ci. Lorsque Nagelmackers ne recommande pas le produit dans le cadre d'un conseil en investissement, la banque évalue si le produit est approprié pour l'investisseur concerné. Pour ce faire, outre la connaissance qui est une condition obligatoire à toute souscription, elle vérifie également si l'investisseur dispose de l'expérience suffisante du produit. A défaut d'expérience, le produit est considéré comme inapproprié pour l'investisseur et il en est averti avant toute souscription.</p> <p>Lorsque Nagelmackers recommande le produit dans le cadre d'un conseil en investissement (approche Guide Financier : uniquement possible pour des personnes physiques), la banque évalue si le produit est adéquat pour l'investisseur concerné. Pour ce faire, les connaissances et expériences de l'investisseur concerné dans le produit ainsi que ses objectifs d'investissement et sa situation financière sont prises en considération. L'investisseur doit notamment avoir un objectif d'investissement de 10 ans ou plus, cet investissement étant considéré comme un produit de «protection». En outre, le portefeuille mobilier de l'investisseur, après la souscription dans cet investissement complexe, doit correspondre à la composition du profil d'investisseur concerné. Vous trouverez plus d'informations sur ces profils d'investisseur auprès de votre agence Nagelmackers.</p> <p>En outre, Nagelmackers s'engage à avertir les investisseurs en cas de modification significative du profil de risque du produit.</p> <p>Pour plus d'informations, consulter le site : <a href="https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Reglement-Financiele-routeplanner-FR.pdf">https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Reglement-Financiele-routeplanner-FR.pdf</a></p>
<b>Fiscalité</b>	<p>Applicable au moment de la rédaction de cette brochure (26/11/2018) à un client de détail moyen ayant la qualité de personne physique résident belge sauf modifications légales.</p> <p>Précompte mobilier : 30%.</p> <p>Taxe sur les Opérations de Bourse (TOB) : aucune sur le marché primaire et 0,12% sur le marché secondaire (maximum 1 300 EUR).</p> <p>Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur. Il est susceptible d'être modifié ultérieurement.</p>
<b>Publication de la valeur du produit</b>	<p>La valeur du produit en cours de vie sera disponible sur demande auprès de votre agence Nagelmackers et publiée au minimum une fois par trimestre sur <a href="http://www.nagelmackers.be/fr/cours-et-infos">www.nagelmackers.be/fr/cours-et-infos</a>.</p>
<b>Documentation</b>	<p>Avant toute souscription, les investisseurs sont invités à se procurer et à lire attentivement la Documentation Juridique afférente aux obligations structurées et à considérer la décision d'investir dans les obligations structurées à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises. La Documentation Juridique est composée : (a) du Prospectus de Base pour l'émission de Certificats, daté du 5 juin 2018 visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro de visa 18-228, (b) de ses éventuels Suppléments, (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms ») datées du 3 décembre 2018 ; ainsi que (d) du Résumé Spécifique lié à l'émission (« Issue Specific Summary »). L'investisseur est invité à consulter les facteurs de risque figurant dans la Documentation Juridique, ainsi que le Document d'Informations Clés qui sera disponible gratuitement, à partir du 3 décembre 2018, auprès des agences Nagelmackers. Vous pouvez aussi le consulter sur le site web <a href="http://kid.bnpparibas.com/XS1523720354-FR.pdf">http://kid.bnpparibas.com/XS1523720354-FR.pdf</a>. Les principales caractéristiques de BNP Paribas Issuance BV (NL) Interest Linked Autocall Certificate exposées dans cette fiche commerciale n'en sont qu'un résumé. En cas de discordance entre les termes de cette fiche commerciale et la Documentation Juridique, les termes de la Documentation Juridique de base prévalent. Les investisseurs potentiels doivent comprendre les risques liés à des investissements dans les obligations structurées et doivent prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement la compatibilité d'un investissement dans les obligations structurées au regard de leur propre situation financière, la présente information et l'information afférente aux obligations structurées. La Documentation Juridique - dont le Prospectus de Base, ses éventuels Suppléments, son résumé (en français et en néerlandais), les Final Terms (documents en anglais) et le résumé spécifique à l'émission (en français et en néerlandais) - peut être obtenue gratuitement dans les agences Nagelmackers et sur <a href="http://www.nagelmackers.be">www.nagelmackers.be</a> avant de souscrire aux obligations structurées. Cette fiche commerciale contient uniquement des informations sur le produit et ne peut pas être considérée comme un conseil en investissement. L'achat éventuel du produit décrit dans cette fiche commerciale ne peut avoir lieu qu'après analyse préalable par Nagelmackers du caractère approprié et/ou de l'adéquation de ce produit au profil d'investisseur du client concerné. L'acquisition des obligations structurées pourra intervenir par voie d'offre au public en Belgique.</p>
<b>Réclamation</b>	<p>En cas de plainte, vous pouvez vous adresser au service Plaintes de Nagelmackers (Avenue de l'Astronomie 23 à 1210 Bruxelles), via <a href="http://nagelmackers.be">nagelmackers.be</a> ou via <a href="mailto:plaintes@nagelmackers.be">plaintes@nagelmackers.be</a>. Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez l'Ombudsman en conflits financiers, North Gate II - Boulevard du Roi Albert II, n°8, bte 2 - 1000 Bruxelles (<a href="http://www.ombudsfm.be">www.ombudsfm.be</a>).</p>

